

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1072^e séance, tenue le mardi 9 décembre 2014,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier (par conférence téléphonique), M. Roch Chouinard, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, M. Benoit Moore, Mme Isabelle Panneton; Mme Chantal Pharand, la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont); un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Julie Bélanger, Mme Joanie Martineau, M. Robert Martin; M. Rodolphe Parent; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1072-5.1, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Johanne Goudreau, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la formation continue; pour la délibération CE-1072-5.2, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Mélissa Leboeuf, responsable de programme; pour la délibération CE-1072-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sylvie Hamel, professeure agrégée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle; pour la délibération CE-1072-5.5, de la Faculté des arts et des sciences : M. Eric Castellanas Viladrich, chargé de cours et responsable des cours de langues au Département de littératures et de langues modernes

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, le vice-recteur au nouveau campus et au développement, M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, Mme Francine Girard, M. Pierre Fournier, Mme Louise Poirier; Le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur du Département de kinésiologie, M. Jean-Marc Lavoie; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Louise Demers; Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENT : Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard (en l'absence de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau)

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier (en l'absence du secrétaire général, M. Alexandre Chabot)

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1072-1 ORDRE DU JOUR

CE-1072-1

Le point 5.2 sera présenté avant le point 5.1. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1071^e séance tenue le 18 novembre 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des sciences infirmières
 - Modification aux programmes de Baccalauréat (1-630-1-1 et 1-630-1-8)
 - 5.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en santé et sécurité du travail (1-402-5-0)

- 5.3 Faculté des arts et sciences – Département d’informatique et de recherche opérationnelle
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (1-468-1-0)
- 5.4 Vice-rectorat aux études
 - Balises pour la constitution de programmes de Baccalauréat par cumul avec appellation
- 5.5 Faculté des arts et sciences – Département de littératures et de langues modernes
 - Programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Langues modernes
- 6. Règlement des études de premier cycle
 - Proposition de modification à l'article 17
- 7. Évaluation des programmes
 - 7.1 Bilan des rapports synthèses du Conseil académique d'évaluation des programmes – CAEP : les constats
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1072-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1071^e SÉANCE CE-1072-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1071^e séance tenue le 18 novembre 2014, tel que présenté.

CE-1072-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1072-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1071^e séance; le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, en fait la présentation.

CE-1072-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1072-4

CE-1072-4.1 Processus d'admission et d'inscription CE-1072-4.1

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription au trimestre d'hiver 2015. Un nombre de 8 629 dossiers d'admission a été traité (correspondant à une augmentation de 1 338 dossiers, comparativement au nombre de dossiers ayant été traités à la même période de l'année précédente); une proportion approximative de plus de 95 % des dossiers a été déposée avant la date du 1^{er} décembre 2014. Pour les demandes d'admission à des programmes d'études supérieures, un nombre de 1 567 dossiers a été traité pour les programmes de deuxième cycle, et un nombre de 247 dossiers a été traité pour les programmes de troisième cycle. Les données récentes observées pour le nombre de nouvelles inscriptions correspondent à 1 084 pour les programmes de premier cycle, 355 pour les programmes d'études supérieures de deuxième cycle, 27 pour les programmes d'études supérieures de troisième cycle, et 1 316 pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente. Les données relatives au nombre d'inscriptions, incluant les étudiants libres, montrent une augmentation approximative de 6,8 %, comparativement aux résultats observés à la même période de l'année précédente.

CE-1072-5 Rapports de la Sous-commission du premier cycle CE-1072-5

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3 et 5.5, et présente le projet inscrit au point 5.4.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit Mme Johanne Goudreau, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la formation continue de la Faculté des sciences infirmières.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente le projet inscrit au point 5.2; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Mélissa Leboeuf, responsable de programme.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 5.3 et 5.5; pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Sylvie Hamel, professeure agrégée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (5.3), et M. Eric Castellanas Viladrich, chargé de cours et responsable des cours de langues au Département de littératures et de langues modernes (5.4).

CE-1072-5.1 Faculté des sciences infirmières

CE-1072-5.1

- Modification aux programmes de Baccalauréat (1-630-1-1 et 1-630-1-8)

2014-A0033-1072^e-195 et 195.1

La modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières propose une mise à jour de la structure et des cours, de manière à intégrer des activités, contenus et apprentissages associés à l'évolution de la discipline au cours des dernières années, tant en regard des connaissances, compétences et pratiques qu'en regard des contextes de pratique et de recherche (notamment : les pratiques de collaborations interprofessionnelles; l'application d'approches spécifiques [personnes âgées, partenariat avec les patients et leur famille, approche populationnelle, etc.]; le développement des soins de première ligne; l'évolution des problématiques de la santé). Les réaménagements apportés comportent, principalement : le recentrement de la première session sur la santé et l'évaluation de la santé, et sur une amorce de la réflexion sur les assises de la discipline infirmière; l'intégration de contenus théoriques (assises disciplinaires, recherche en sciences infirmières, démarche scientifique, intervention auprès des familles) dans les cours de pratique clinique, afin de favoriser l'utilisation de savoirs dans la pratique infirmière; l'ajout de deux cours de stage en soins de première ligne, et de cours sur le vieillissement et sur le leadership (gestion d'équipes de soins infirmiers); l'application de stratégies intégratrices d'évaluation—SIE et d'activités de pratique réflexive; l'implantation du portfolio électronique. Les modifications apportées ont également tenu compte des critères de l'Agrément de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières—ACÉSI (le programme a reçu son agrément en 2009, pour une période de sept ans, et un nouveau processus d'évaluation sera amorcé en 2015). Le programme, basé sur l'approche par compétences, comporte toujours 103 crédits, dont 30 crédits de stages cliniques, répartis en huit stages sur tous les semestres. Ainsi, la présentation de la structure du programme a été articulée selon des segments de cheminements. L'implantation des programmes est prévue au trimestre d'hiver 2016 pour le programme 1-630-1-1, et au trimestre d'automne 2016 pour le programme 1-630-1-8. La présentation reportée au document 2014-A0033-1072^e-195.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités relatives aux stages (modalités de suivi [de manière générale, deux jours de stages suivis par semaine pendant dix semaines], modalités d'évaluation [effectuées en lien avec l'acquisition des compétences visées], lieux de stage, modalités dans le cas de situations d'échec [généralement, l'échec à un stage nécessite de reprendre le stage l'année suivante; les situations d'échec à un stage restent peu fréquentes, les modalités de suivi et d'encadrement permettant d'intervenir au cours du cheminement et d'apporter des ajustements]), et sur les modalités d'application du portfolio électronique. On mentionne également que les ajustements n'ont pas porté sur le nombre de compétences (restées les mêmes, au nombre de huit), mais sur les indicateurs permettant de mesurer l'acquisition des compétences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières (1-630-1-1 et 1-630-1-8), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2014-A0033-1072^e-195.

CE-1072-5.2 Faculté de l'éducation permanente

CE-1072-5.2

- Modification au programme de Certificat en santé et sécurité du travail (1-402-5-0)

2014-A0033-1072^e-196 et 196.1

La modification au programme de Certificat en santé et sécurité du travail découle de l'évaluation périodique qui a été effectuée en 2013, et propose une refonte importante, principalement afin de répondre aux nouveaux contextes de la problématique de la santé et de la sécurité du travail (notamment, l'entrée en vigueur de la Loi C-21, en 2004), et afin de tenir compte des besoins réels de formation. Dans cette perspective, des modifications sont apportées aux objectifs du programme — dorénavant formulés en termes de résultats d'apprentissages ciblés [*savoirs, savoir-faire, savoir-être*], d'acquisition de connaissances et de développement de compétences et d'habiletés spécifiques; également, on a établi la répartition des objectifs pour chacun des cours du programme. La modification à la structure du programme donne lieu à une diminution du nombre de cours obligatoires, passant de 21 à 9 crédits, auxquels s'ajoutent de 18 à 21 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix; deux nouveaux blocs de cours à option sont ajoutés à la structure (bloc 70B—*Prévention* et bloc 70C—*Réparation*). Une modification est apportée aux conditions d'admission (retrait de l'exigence de détenir une expérience de travail d'au moins 600 heures pour les candidats de la Base DEC). La révision du répertoire de cours donne lieu à l'établissement de plusieurs nouveaux cours, dont la plupart regroupe des contenus, actualisés, qui étaient couverts par les cours retirés; l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de droit ont été consultées sur les cours dont les contenus peuvent être apparentés à leur offre de formation. On note la création du cours SST 3350, sur un stage d'intégration ou un travail dirigé en SST. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reportée au document 2014-A0033-1072^e-196.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en santé et sécurité du travail (1-402-5-0), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2014-A0033-1072^e-196.

CE-1072-5.3 Faculté des arts et sciences – Département d'informatique et de recherche opérationnelle

CE-1072-5.3

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (1-468-1-0)

2014-A0033-1072^e-197 et 197.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique propose une révision importante du programme, définie, notamment, en fonction de l'amélioration du taux de réussite au programme, et d'une meilleure accessibilité aux études supérieures ou au marché du travail. Dans cette perspective, la modification proposée vise à adapter le programme aux besoins de la discipline et de la clientèle étudiante, et vise l'acquisition d'une formation fondamentale solide en sciences, en informatique et en mathématiques qui puisse ouvrir des perspectives interdisciplinaires de formation et de pratique, et ce, à travers une structure de programme qui permette une flexibilité nécessaire, afin de tenir compte de la diversité des parcours de formation antérieure des étudiants. La modification donne lieu à un réaménagement important de la structure et des crédits du programme, notamment, par la diminution du nombre de crédits de cours obligatoires, et par la redistribution des crédits du programme, répartis en fonction de blocs de formation obligatoire (formation spécifique en bio-informatique), spécialisée et complémentaire. La structure du programme passe ainsi de 72 crédits de cours obligatoires (auxquels s'ajoutaient 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix) à 44 crédits de cours obligatoires, 40 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix. Des modèles de cheminement ont été définis. Des ajustements sont également apportés aux conditions d'admission. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reportée au document 2014-A0033-1072^e-197. La préparation du projet de modification a donné lieu à des consultations auprès du Département et des étudiants du programme, et a été poursuivie parallèlement

au processus d'évaluation du programme; notamment, le projet de modification a été reçu favorablement dans le cadre du processus d'évaluation externe.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités d'information et d'encadrement auprès des étudiants afin d'assurer que les cours préalables relatifs aux différentes orientations de la formation soient suivis, notamment, en regard de la poursuite d'études aux cycles supérieurs.

On signale l'importance du travail réalisé ainsi que des consultations effectuées. Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, souligne la qualité de la collaboration présentée par la Faculté de médecine et par le Département de biochimie et médecine moléculaire de cette Faculté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (1-468-1-0), au Département d'informatique et de recherche opérationnelle—DIRO de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1072^e-197.

CE-1072-5.4 Vice-rectorat aux études

CE-1072-5.4

- Balises pour la constitution de programmes de Baccalauréat par cumul avec appellation

2014-A0033-1072^e-198 et 198.1

Le document intitulé *Balises pour la constitution de programmes de Baccalauréat par cumul avec appellation* propose les règles de base qui seraient utilisées afin de déterminer les composantes d'un cheminement d'études donnant lieu à l'obtention d'un *Baccalauréat par cumul avec appellation* —BACCAP, et précise, dans cette perspective, les principes relatifs au choix des appellations qui seraient définies pour de tels programmes, ainsi que les modalités relatives à leur encadrement académique et institutionnel. Les règles et principes proposés ont été définis en conformité des modalités prévues à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle. La présentation reporte au document 2014-A0033-1072^e-198.

Il est précisé que le niveau des cours (niveau 1000, 2000 ou 3000) des programmes de Majeure ou de Mineure constitutifs d'un programme de BACCAP devra être évalué selon les cas. Bien qu'il ne soit pas souhaité que ces programmes ne comportent que des cours de niveau 1000, on n'indiquera pas d'obligation quant à un nombre minimum de cours de niveaux 2000 ou 3000.

En réponse à une question, on signale que la possibilité d'indiquer la mention « par cumul » sur le diplôme qui sera émis a été abordée à la Sous-commission du premier cycle, de même que la possibilité de préciser l'appellation du programme suivi.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, rappelle que le projet de définir une formule de Baccalauréat par cumul avec appellation a été envisagé depuis plusieurs années, et a donné lieu à de nombreuses démarches, à travers diverses instances. Il remercie les personnes et instances ayant contribué à ce projet au cours des années, et, plus particulièrement, la Faculté de l'éducation permanente et l'AGÉÉFEP.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le principe des balises pour la constitution de programmes de Baccalauréat par cumul avec appellation, conformément au document 2014-A0033-1072^e-198.

CE-1072-5.5 Faculté des arts et sciences – Département de littératures et de langues modernes CE-1072-5.5
- Programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Langues modernes

2014-A0033-1072^e-199 et 199.1

L'établissement d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Langues modernes permettra de mieux intégrer l'enseignement des langues modernes et d'en souligner l'importance, en explicitant, par l'appellation, la formation suivie dans les deux ou trois langues choisies selon les programmes constitutifs. Ce programme est constitué par la combinaison d'un programme de Majeure et d'un programme de Mineure, ou par la combinaison de trois programmes de Mineure. Il permettra l'atteinte de niveaux bien définis de compétences langagières dans les deux ou trois langues choisies (selon les niveaux de compétence définis par le « Cadre européen commun de référence pour les langues », et selon les niveaux disponibles en fonction des ressources actuelles du Centre de langues et du Département de littératures et de langues modernes de la Faculté des arts et des sciences). La formation linguistique sera complétée par des cours de spécialisation sur la culture (littérature, civilisation, cinéma, etc.). S'il y a lieu, il sera possible d'intégrer un séjour à l'étranger dans le parcours de formation. Les modalités de cheminement prévoient un encadrement personnalisé. L'obtention du Baccalauréat par cumul avec appellation en Langues modernes exigera de compléter le cours LLM 1000—*Espaces linguistiques* (ajouté à la structure des programmes de Majeure ou de Mineure du Département qui pourraient être intégrés à un cheminement de Baccalauréat par cumul avec appellation en Langues modernes; le cours pourra également être suivi dans un cheminement différent). Selon les cas, et considérant les conditions d'admissibilité et la formation suivie, le diplôme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Langues modernes pourra donner accès à des programmes de deuxième cycle du Département de littératures et de langues modernes ou de certains autres départements de la Faculté des arts et des sciences. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'hiver 2015. La présentation reportée au document 2014-A0033-1072^e-199. Notamment, le document de présentation décrit l'historique du projet, les diverses démarches de consultation et d'arrimage ainsi que l'analyse de l'opportunité du projet de programme, et précise une liste de combinaisons de programmes en regard d'un cheminement vers ce programme de Baccalauréat par cumul avec appellation.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, félicite le Département de littératures et de langues modernes pour le projet présenté, qui permet une consolidation importante de l'offre de formation en langues et cultures de la Faculté des arts et des sciences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'établissement d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Langues modernes, au Département de littératures et de langues modernes de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2014-A0033-1072^e-199.

CE-1072-6 Règlement des études de premier cycle CE-1072-6
- Proposition de modification à l'article 17

2014-A0033-1072^e -194

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente le projet mentionné en rubrique.

La modification proposée au Règlement des études de premier cycle vise à préciser les modalités relatives à l'attribution d'un Baccalauréat par association de diplômes ou certificats (Baccalauréat par cumul), énoncées à l'article 17, plus particulièrement les dispositions de l'alinéa a), sur

les conditions d'obtention, et de l'alinéa b), sur les modalités d'équivalence et de reconnaissance de programme. Un alinéa c) est ajouté, sur des mesures transitoires relatives à l'entrée en vigueur des nouvelles modalités. M. Blondin décrit les dispositions modifiées, en se reportant au document 2014-A0033-1072^e-194.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités d'analyse des cours en regard de l'attribution d'équivalences, et sur les modalités de reconnaissance pour des programmes ayant été complétés dans une autre institution (dans la mesure où il s'agira de programmes de Mineure ou de Certificat et de Majeure, soit des programmes comportant 30 crédits ou 60 crédits). Considérant la possibilité d'intégrer un programme de l'une ou l'autre des écoles affiliées à un baccalauréat par cumul, il a été vérifié que les nouvelles dispositions n'occasionnent pas de changement aux modalités appliquées par ces écoles dans ce contexte.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, conformément au document 2014-A0033-1072^e-194.

CE-1072-7	<u>ÉVALUATION DES PROGRAMMES</u>	CE-1072-7
CE-1072-7.1	Bilan des rapports synthèses du Conseil académique d'évaluation des programmes – CAEP : les constats	CE-1072-7.1

2014-A0033-1072^e-200

Le président, M. Roch Chouinard, donne la parole à la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, pour la présentation du sujet mentionné en rubrique. Mme Mailhot présente le bilan de la vice-rectrice adjointe sur l'évaluation périodique des programmes d'études à l'Université, précisant, notamment : l'historique du processus d'évaluation des programmes à l'Université (entamé en 2007, le premier cycle d'évaluation de l'ensemble des programmes [en excluant les programmes sous agrément, un nombre de 278 programmes est concerné par le processus d'évaluation périodique] sera complété en 2016); les objectifs de la démarche d'évaluation (en regard de la qualité et de la pertinence des programmes dans la perspective de leur développement); les cinq critères de l'évaluation (objectifs et contenus; fonctionnement et approches pédagogiques; effectifs étudiants; ressources; résultats de la formation); le mandat du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP; les modalités relatives au plan d'action défini par les Facultés en regard des programmes évalués (incluant des exemples d'action mises en place); des données du bilan du processus d'évaluation depuis 2011. La présentation reporte au document 2014-A0033-1072^e-200, et est accompagnée de la projection des diapositives de présentation (la version des diapositives projetées différant de la version du document qui avait été distribuée aux membres, la version définitive sera transmise aux membres à la suite de la séance).

À la suite d'interventions présentées sur cette question, des précisions sont apportées sur le statut interne du contenu des données, statistiques et rapports produits dans le cadre des différentes étapes du processus d'évaluation, notamment quant à leur diffusion. Ainsi, par exemple, des données sont produites par le Bureau de recherche institutionnelle, ou restent à l'usage interne des unités académiques. Les rapports du CAEP et le résumé des plans d'action des Facultés sont transmis au vice-rectorat aux études, et y sont conservés. L'ensemble de la documentation relative au processus d'évaluation des programmes reste d'ordre institutionnel interne.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan des rapports synthèses du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP, conformément au document 2014-A0033-1072^e-200.

CE-1072-8 AFFAIRES DIVERSES

CE-1072-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1072-9 PROCHAINE SÉANCE

CE-1072-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 27 janvier 2015, à 14 heures.

CE-1072-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1072-10

La séance est levée à 16 heures 05.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 17 février 2015 – délibération CE-1073-2

La présidente de la séance,

Le secrétaire général adjoint,

Louise Béliveau

Simon Carrier